

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
Sur une partie de la rue de Kertanguy
Du 27 mars au 7 avril 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise EVSM TP de Dardilly, en date du 10 mars 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Kertanguy, pendant toute la durée d'étude de passage réseaux de fibres optiques, entrepris par l'entreprise EVSM TP

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée, par feux tricolores**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de Kertanguy, pendant la durée d'étude de passage réseaux de fibres optiques, entrepris par l'entreprise EVSM TP, du 27 mars au 7 avril 2023

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 7 avril 2023, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 27 mars 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 14 mars 2023

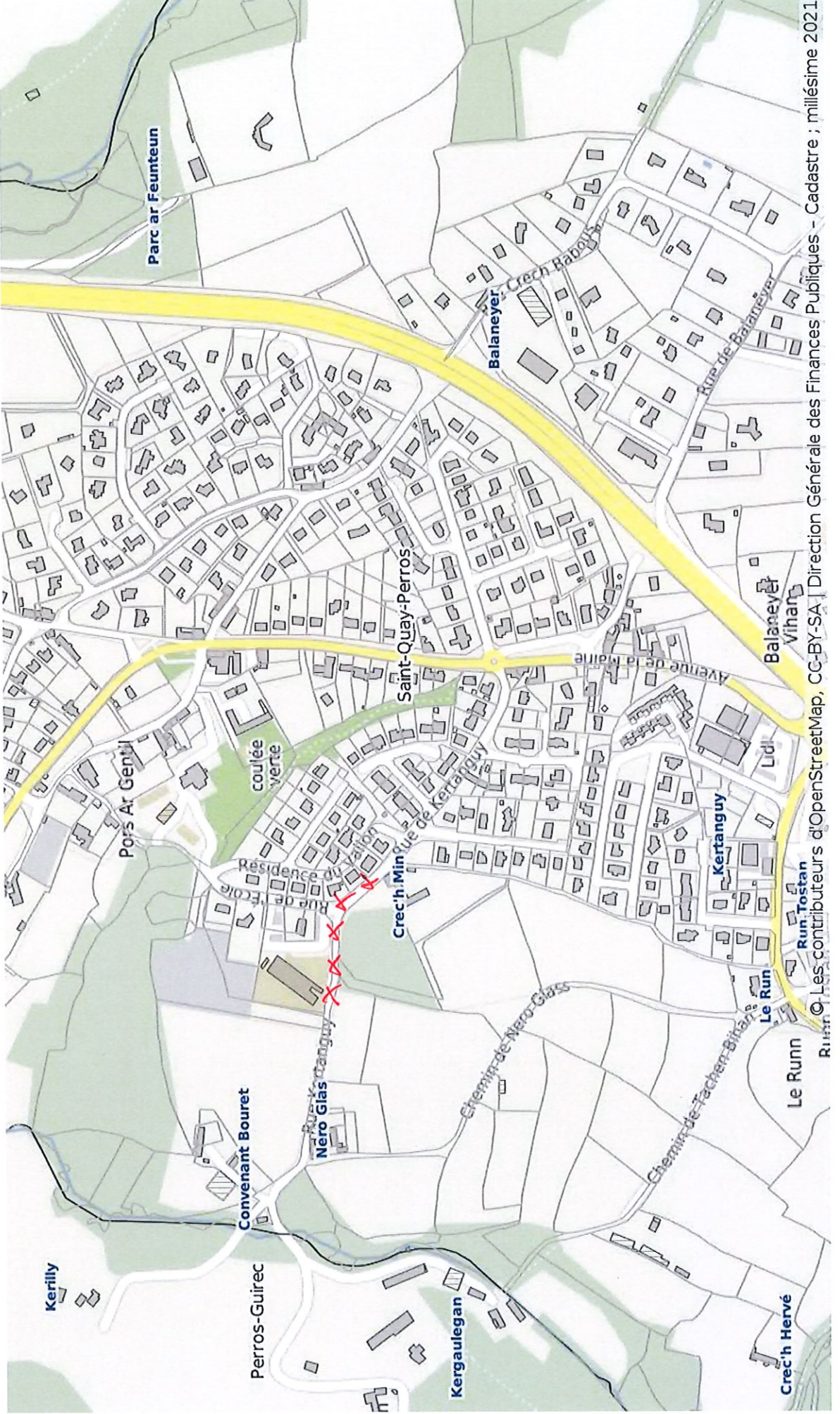
LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14 mars 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS
L'art de vivre à Breizh pas de la mer



© Les contributeurs d'OpenStreetMap, CC-BY-SA | Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021